

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |   |
|--------------------|---|
| Forme du produit   | : Substance                             |
| Nom commercial     | : LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE |
| N° CE              | : 231-212-3                             |
| N° CAS             | : 7447-41-8                             |
| Code du produit    | : 04435                                 |
| Formule brute      | : LiCl                                  |
| Structure chimique | :                                       |



Synonymes : Lithium monochloride Anhydrous, Lithium (I) chloride Anhydrous

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.  
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba  
400005 Mumbai  
INDIA  
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699  
[info@lobachemie.com](mailto:info@lobachemie.com) - [www.lobachemie.com](http://www.lobachemie.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|   |      |
|---|------|
| Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4              | H302 |
| Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2               | H315 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 | H319 |
| Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16   |      |

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

# LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Mentions de danger (CLP)   | : H302 - Nocif en cas d'ingestion.<br>H315 - Provoque une irritation cutanée.<br>H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| Conseils de prudence (CLP) | : P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.<br>P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage, des gants de protection.<br>P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.<br>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.<br>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |

### Règlementation des pays nordiques

#### Danemark

Code MAL : 00-1 (Executive Order No. 301 (1993))

### 2.3. Autres dangers

Contains no PBT/vPvB substances  $\geq 0.1\%$  assessed in accordance with REACH Annex XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

|                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| Type de substance | : Monoconstituant  |
| Nom               | : LITHIUM CHLORIDE |
| N° CAS            | : 7447-41-8        |
| N° CE             | : 231-212-3        |

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.   |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver abondamment à l'eau/... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.   |
| Premiers soins après ingestion            | : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |   |
|---|---|
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Provoque une irritation cutanée. Irritation.  |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Provoque une sévère irritation des yeux. Irritation des yeux.                             |
| Symptômes/effets après ingestion            | : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

###### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



###### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

###### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Wear a mask

###### Protection des mains:

Gants de protection

###### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque adéquat.

###### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

###### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                   |                                      |
|-------------------|--------------------------------------|
| État physique     | : Solide                             |
| Couleur           | : White.                             |
| Apparence         | : Hygroscopique. Poudre cristalline. |
| Masse moléculaire | : 42,39 g/mol                        |

# LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

|  |  |
|--|--|
| Odeur  | : Inodore.                                 |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                           |
| Point de fusion                                | : 605 °C                                   |
| Point de congélation                           | : Non applicable                           |
| Point d'ébullition                             | : 1360 °C                                  |
| Inflammabilité                                 | : Ininflammable.                           |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Non applicable                           |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Non applicable                           |
| Point d'éclair                                 | : Non applicable                           |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable                           |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                           |
| pH   | : 7 – 8                                    |
| Concentration de la solution de pH             | : 5 %                                      |
| Viscosité, cinématique                         | : Non applicable                           |
| Solubilité                                     | : Eau: 569 g/l at 20 °C - Soluble in water |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                           |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : -2,7                                     |
| Pression de vapeur                             | : 1,33 hPa at 547°C                        |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible                           |
| Masse volumique                                | : 2,07 g/cm <sup>3</sup> at 20°C           |
| Densité relative                               | : Pas disponible                           |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Non applicable                           |
| Particle size                                  | : Pas disponible                           |

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

The product is non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Contact avec l'air. Humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |                             |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Nocif en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé                |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé                |

# LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

|   |   |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Provoque une irritation cutanée.<br>pH: 7 – 8         |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Provoque une sévère irritation des yeux.<br>pH: 7 – 8 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé  |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé  |
| Cancérogénicité   | : Non classé  |
| Toxicité pour la reproduction   | : Non classé  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé  |
| Danger par aspiration   | : Non classé  |

### LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE (7447-41-8)

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| Viscosité, cinématique | Non applicable |
|------------------------|----------------|

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|   |   |
|---|---|
| Ecologie - général                          | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement. |
| Toxicité aquatique aiguë                    | : Non classé  |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Non classé  |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE (7447-41-8)

|  |      |
|--|------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | -2,7 |
|--|------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Dispose of contents/container in accordance with licensed collector's sorting instructions.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé  
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé  
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non réglementé

##### Transport maritime

Non réglementé

##### Transport aérien

Non réglementé

# LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Transport par voie fluviale

Non réglementé

### Transport ferroviaire

Non réglementé

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

##### Liste candidate REACH (SVHC)

LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE n'est pas sur la liste Candidate REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE is not subject to Regulation (EU) No 649/2012 of the European Parliament and of the Council of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE is not subject to Regulation (EU) No 2019/1021 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on persistent organic pollutants

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

LITHIUM CHLORIDE is not subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification according to AwSV; N° ID 2440).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : LITHIUM CHLORIDE est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : LITHIUM CHLORIDE est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : LITHIUM CHLORIDE est listé

##### Danemark

Code MAL : 00-1 (Executive Order No. 301 (1993))



# LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Règlementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes:

|        |   |
|--------|---|
| ADN    | European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways |
| ADR    | European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road             |
| ETA    | Acute Toxicity Estimate   |
| FBC    | Facteur de bioconcentration   |
| VLB    | Valeur limite biologique  |
| BOD    | Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)  |
| COD    | Demande chimique en oxygène (DCO)   |
| DMEL   | Derived Minimal Effect level  |
| DNEL   | Dose dérivée sans effet   |
| N° CE  | Numéro de la Communauté européenne  |
| CE50   | Median effective concentration  |
| EN     | Norme européenne  |
| CIRC   | International Agency for Research on Cancer   |
| IATA   | International Air Transport Association   |
| IMDG   | International Maritime Dangerous Goods  |
| CL50   | Median lethal concentration   |
| LD50   | Median lethal dose  |
| LOAEL  | Lowest Observed Adverse Effect Level  |
| NOAEC  | No-Observed Adverse Effect Concentration  |
| NOAEL  | No-Observed Adverse Effect Level  |
| NOEC   | No-Observed Effect Concentration  |
| OCDE   | Organisation for Economic Co-operation and Development  |
| VLE    | Limite d'exposition professionnelle   |
| PBT    | Persistent Bioaccumulative Toxic  |
| PNEC   | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |
| RID    | Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail                    |
| FDS    | Fiche de données de sécurité  |
| STP    | Station d'épuration   |
| DThO   | Besoin théorique en oxygène (BThO)  |
| TLM    | Median Tolerance Limit  |
| COV    | Volatile Organic Compounds  |
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service                                    |
| N.O.S. | Not Otherwise Specified   |
| vPvB   | Very Persistent and Very Bioaccumulative  |

# LITHIUM CHLORIDE ANHYDROUS EXTRA PURE

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Abréviations et acronymes:

|    |  |
|----|--|
| ED | Propriétés perturbant le système endocrinien |
|----|--|

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Acute Tox. 4 (par voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4              |
| Eye Irrit. 2                  | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| H302                          | Nocif en cas d'ingestion.                                 |
| H315                          | Provoque une irritation cutanée.                          |
| H319                          | Provoque une sévère irritation des yeux.                  |
| Skin Irrit. 2                 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2               |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit